

NEOEN

Comité de suivi élus #1

*Projet éolien sur les communes de Fontenay-le-Marmion, Cintheaux,
Fresney-le-Puceux*

29 novembre 2023



Compte-rendu du comité de suivi n°1

Le présent compte-rendu reprend la présentation projetée en réunion et les échanges entre les participants.

Les échanges entre les participants sont signalés par un cadre ocre dans des slides titrées « compte rendu ».

Compte-rendu du comité de suivi n°1

Elus							
Fontenay-le-Marmion	Fresney-le-Puceux	Cintheaux	Castine-en-Plaine	Bretteville-sur-Laize	CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon	CDC Cingal-Suisse Normande	Communauté urbaine de Caen-la-Mer
David GUESNON <i>Maire</i>	Jean-Pol CHAVARIA <i>Maire</i>	Marcel JAEGER <i>Maire</i> Excusé	Florence BOUCHARD <i>Maire</i>	Bruno FRANÇOIS <i>Maire</i>	Alain GOBÉ <i>VP Finances – Comité de Transition énergétique</i>	Jean-Claude BRETEAU <i>VP Transition écologique et mobilité</i>	Marc LECERF <i>VP Environnement, Energie</i> Excusé
Benoit BIZET <i>Deuxième adjoint</i>	Jérôme LEREBOURG <i>Conseiller municipal</i>	Valérie GUILLOUX <i>Premier adjoint</i>	Patrice MATHON <i>Premier adjoint</i>		Annaïg RIVOAL <i>Chargée de mission Transition énergétique</i>		
Olivier BAYRAC <i>Quatrième adjoint</i>							

Autres

Olivier BISSON – Président de l'association APSCE

Porteur de projet

- Marion GIRAUD – Directrice développement régional Neoen
- Baptiste ERNOULD – Chef de projets Neoen
- Thomas MUSELIER – Président de l'Agence Tact
- Daphnée SIMON – Consultante à l'Agence Tact

Des engagements en réponse aux demandes des communes

→ Deux engagements pris par Neoen à la suite des échanges avec les communes rencontrées au printemps 2023.

**Décalage du dépôt
prévu initialement
fin décembre 2023**



**2nd
trimestre
2024**

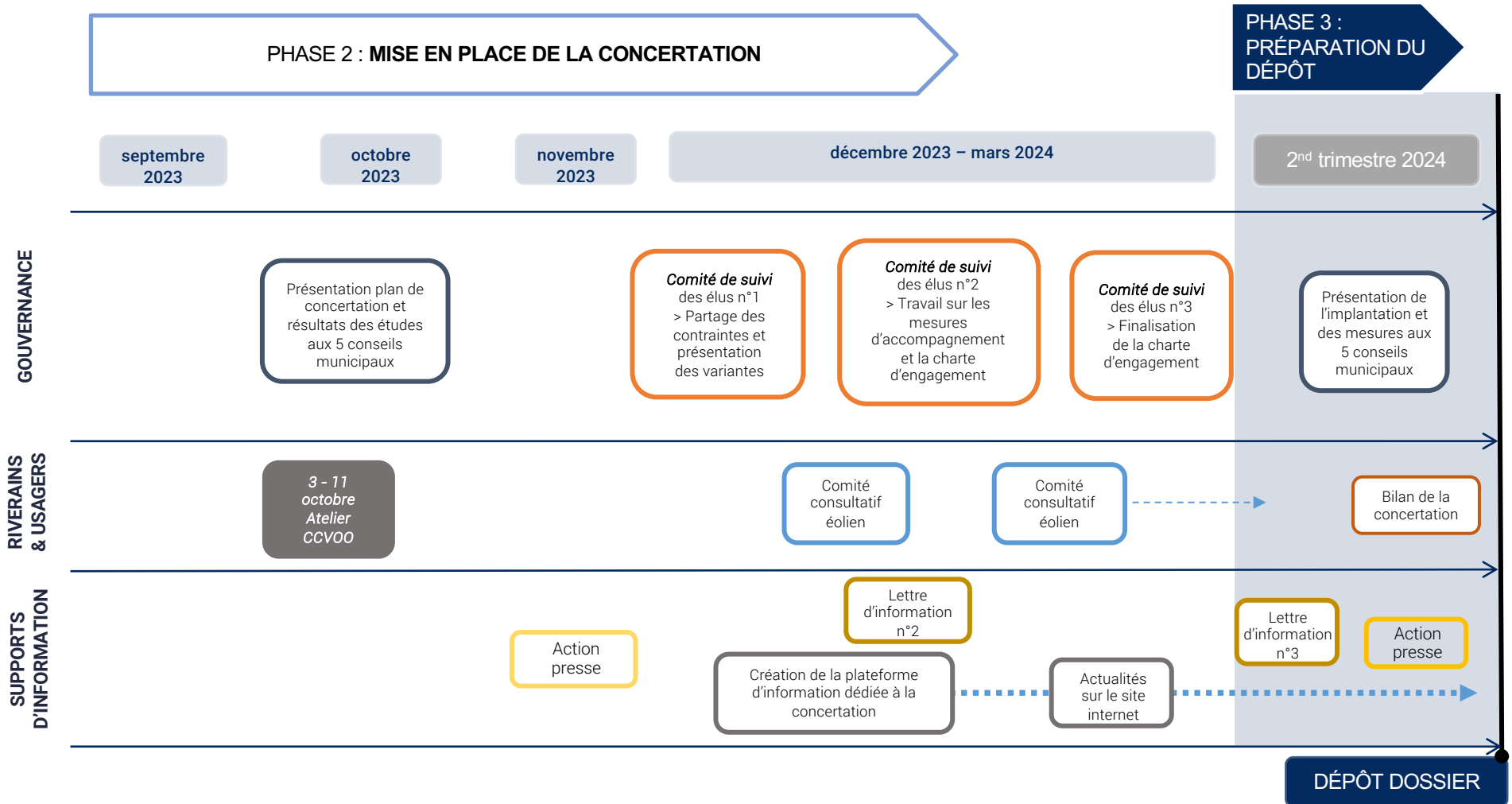
Objectifs : Permettre le dialogue local et laisser un temps suffisant pour les actions d'information et de concertation

Mettre en place des moyens de partage de la valeur à destination des collectivités et des habitants.

Dans des modalités à définir en concertation lors des différents temps d'échange

Calendrier de la concertation

PLAN D' ACTIONS – CALENDRIER AUTOMNE-HIVER 2023 – 2024



Compte-rendu du comité de suivi n°1

Ce premier comité de suivi s'inscrit dans la démarche de concertation proposée par Neoen et déjà présentée aux cinq conseils municipaux entre septembre et novembre. Il se tient en présence des élus des trois communes concernées par la zone d'étude, des VP des deux communautés de communes ainsi que des deux communes intégrées au dialogue local que sont Castine-en-Plaine et Bretteville-sur-Laize. La Communauté Urbaine de Caen-la-Mer, invitée, est excusée.

Cette première rencontre vise à réunir au sein d'une même instance les élus concernés par le projet pour en assurer le suivi. Cette rencontre est la première d'un cycle qui se tiendra jusqu'au dépôt du dossier en préfecture.

Le comité de suivi est introduit par un tour de table de présentation. A cette occasion, la parole est prise par Mme Rivoal qui demande si elle peut enregistrer la séance. M. Muselier ne souhaite pas que cette réunion soit enregistrée, la parole doit être libre. Un compte-rendu des échanges sera réalisé et diffusé après la réunion. A noter la présence de M. Bisson, président de l'APSCE, qui ne figurait pas parmi les élus invités. M. Guesnon, maire de Fontenay-le-Marmion, indique qu'il a souhaité sa présence pour plus de transparence et éviter le soupçon de discussions secrètes. M. Muselier rappelle que ces échanges font l'objet de comptes-rendus consultables par tous sur une plateforme internet prochainement mise en ligne. Il rappelle également que la constitution d'un comité consultatif ouvert aux citoyens et aux associatifs est prévue dans le plan de concertation.

Compte-rendu du comité de suivi n°1

Un rappel des engagements pris par Neoen pour la suite des échanges est présenté. Ceux-ci, déjà présentés en conseils municipaux, permettent d'introduire le plan de concertation qui sera effectif jusqu'au dépôt du dossier en préfecture et au-delà. L'articulation des différents temps de rencontre et de dialogue est également rappelée, de même que les différents supports d'information grand public qui seront diffusés.

Ce rappel ne donne lieu à aucune intervention.

Ordre du jour

- 1 Comité de suivi
- 2 Synthèse du résultat des études
- 3 Présentation des variantes d'implantation
- 4 Partage de la valeur
- 5 Comité consultatif éolien

+ Un temps d'échange

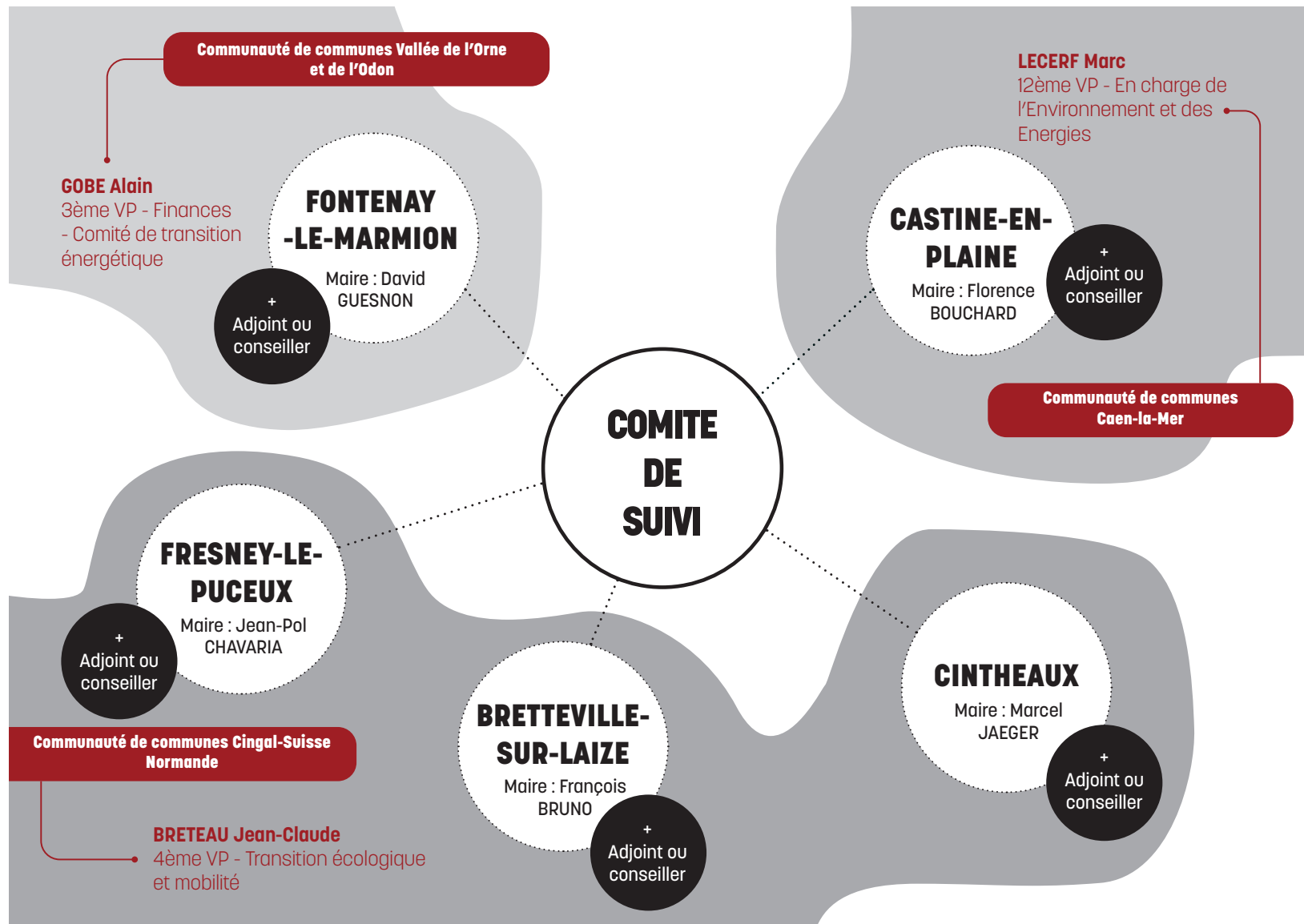
Une synthèse sera réalisée et mise à votre disposition.

1



Comité de suivi

Composition du comité de suivi



Objectif et rôle du comité de suivi

OBJECTIF DU COMITÉ DE SUIVI ?

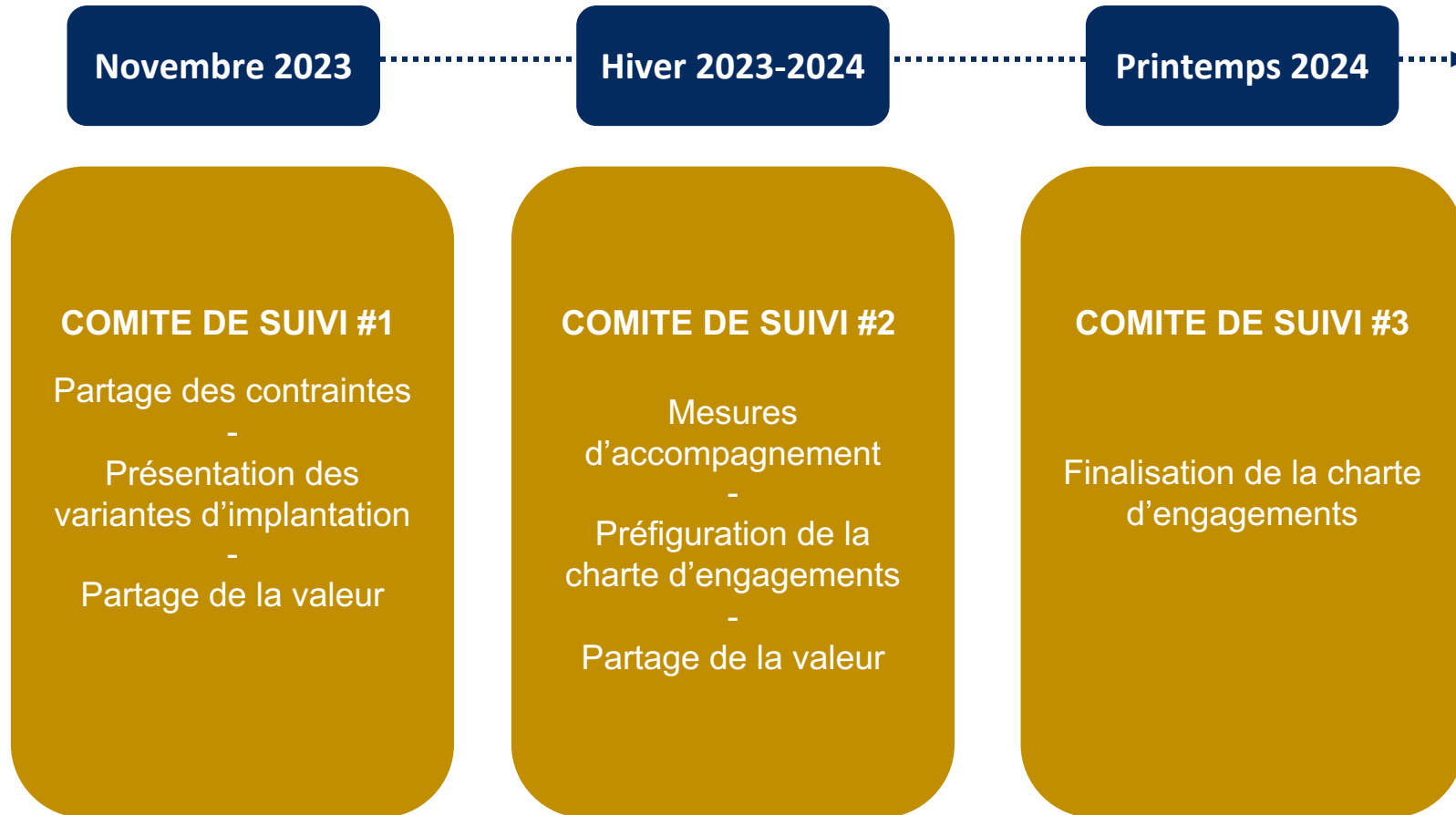
→ Information des élus et échanges sur le projet et la conduite du dialogue local

LE RÔLE DU COMITÉ DE SUIVI

- Avoir un **niveau d'information équivalent** sur l'avancée du projet ;
- **Suivre le développement** du projet ;
- **Partager les contraintes** propres à chaque commune et communauté de communes ;
- **Recenser les attentes et besoins** ;
- Faire des **propositions sur la définition du projet** ;
- **Trouver un point d'entente** sur la nature et l'échelle des mesures compensatoires et d'accompagnement ;
- **Définir des engagements** pour assurer la meilleure gestion des impacts possibles ;
- **Suivre la démarche de concertation** engagée avec les riverains et habitants.

Fréquence des comités de suivi

→ 3 comités de suivi pour suivre les étapes clés du développement du projet



Compte-rendu du comité de suivi n°1

Après l'annonce de l'ordre du jour, la première partie de la présentation est destinée à présenter le comité de suivi. La composition de celui-ci est d'abord détaillée. Elle permet de rappeler le périmètre du dialogue qui s'étend sur les trois communes de la zone d'étude et deux communes proches que sont Castine-en-Plaine et Bretteville-sur-Laize. Ce périmètre élargi s'étend sur trois communautés de communes, également invitées. L'objectif du comité et ses rôles sont listés.

Enfin, la fréquence des prochains comités est précisée ainsi que les grandes thématiques qui seront abordées. Il est indiqué que cette fréquence n'est pas figée et pourra être revue, de même que le contenu des thématiques à l'ordre du jour qui peuvent être complétées par les participants.

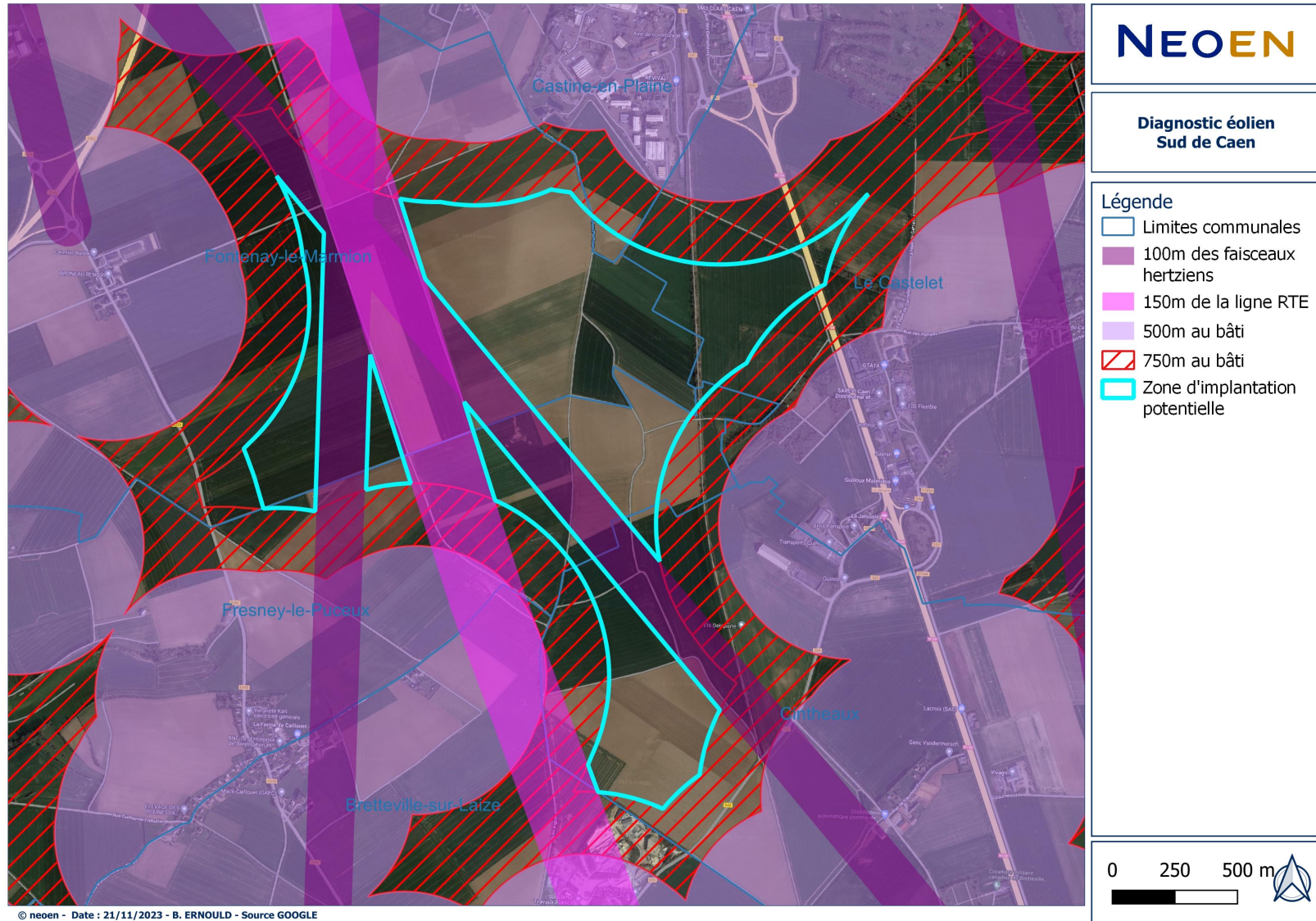
Un point plus spécifique est fait sur la notion de charte d'engagements qui occupera une partie des échanges des deux prochains comités. Il s'agit d'un livrable de la concertation, qui est fréquemment expérimenté sur des projets du même type sur d'autres territoires. Cette charte couvre une grande diversité de thématiques et met par écrit les engagements auxquels devra se conformer le porteur de projet. Elle peut tout aussi bien traiter de sujets techniques, du suivi de projet, de la gouvernance, des modalités d'information du public, du partage de la valeur... Cette charte sera annexée au dossier déposé en préfecture ou donnée au commissaire enquêteur avant l'enquête publique. L'arrêté préfectoral pourra reprendre tout ou partie de cette charte, qui prendra alors un statut réglementaire.

2

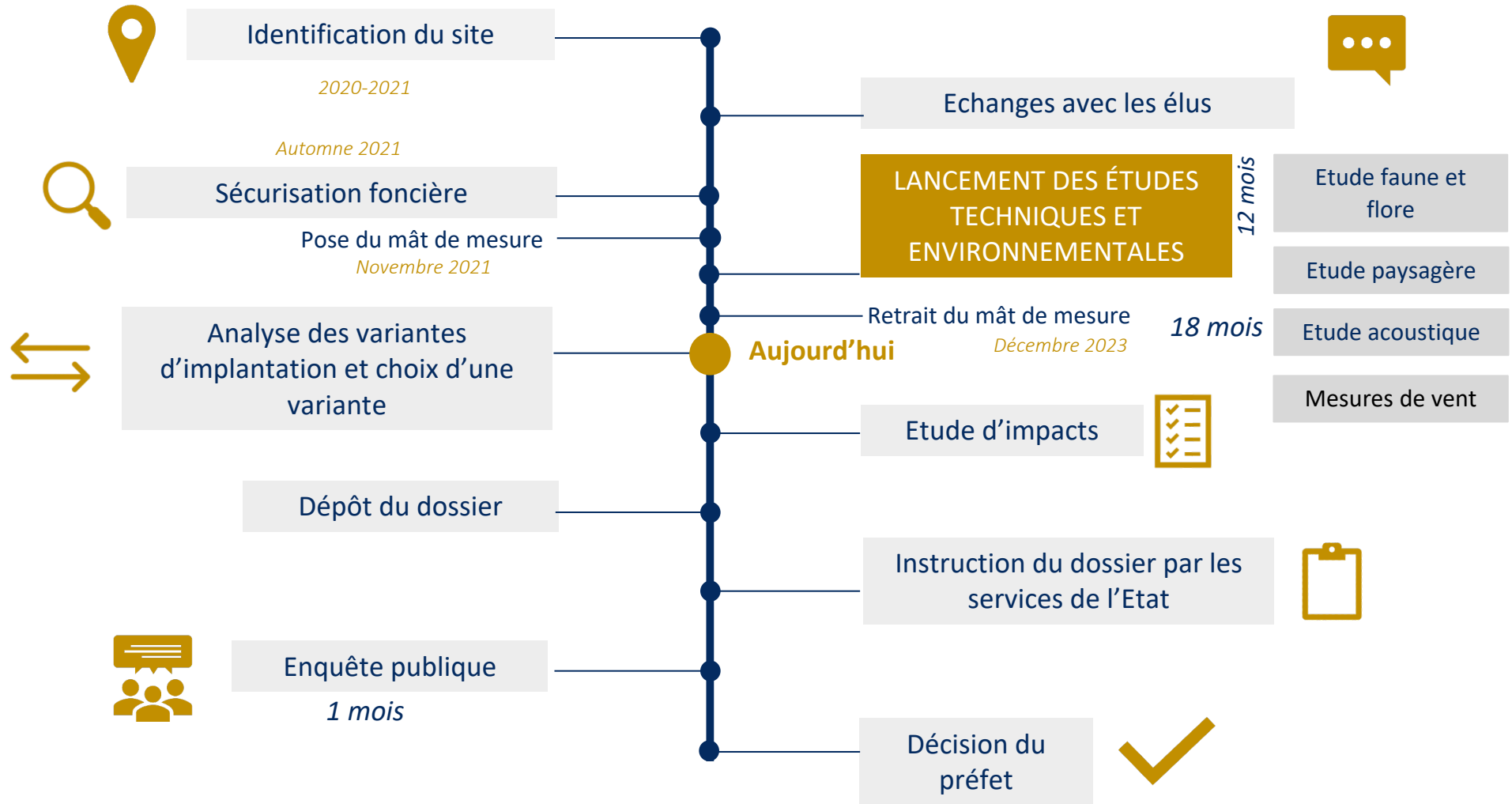


Synthèse des résultats des études

Rappel de la zone d'étude



Rappel : les étapes de développement d'un projet éolien



Rappels - Les études techniques

Les études techniques et environnementales permettent de réaliser un **état initial complet de la zone d'étude**, c'est-à-dire d'en dresser une photographie précise.

Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser :

Une étude faune et flore

Une étude paysagère

Une étude acoustique

(+ Une étude de vent (non réglementaire))

Celles-ci sont réalisées par des bureaux d'études dédiés.

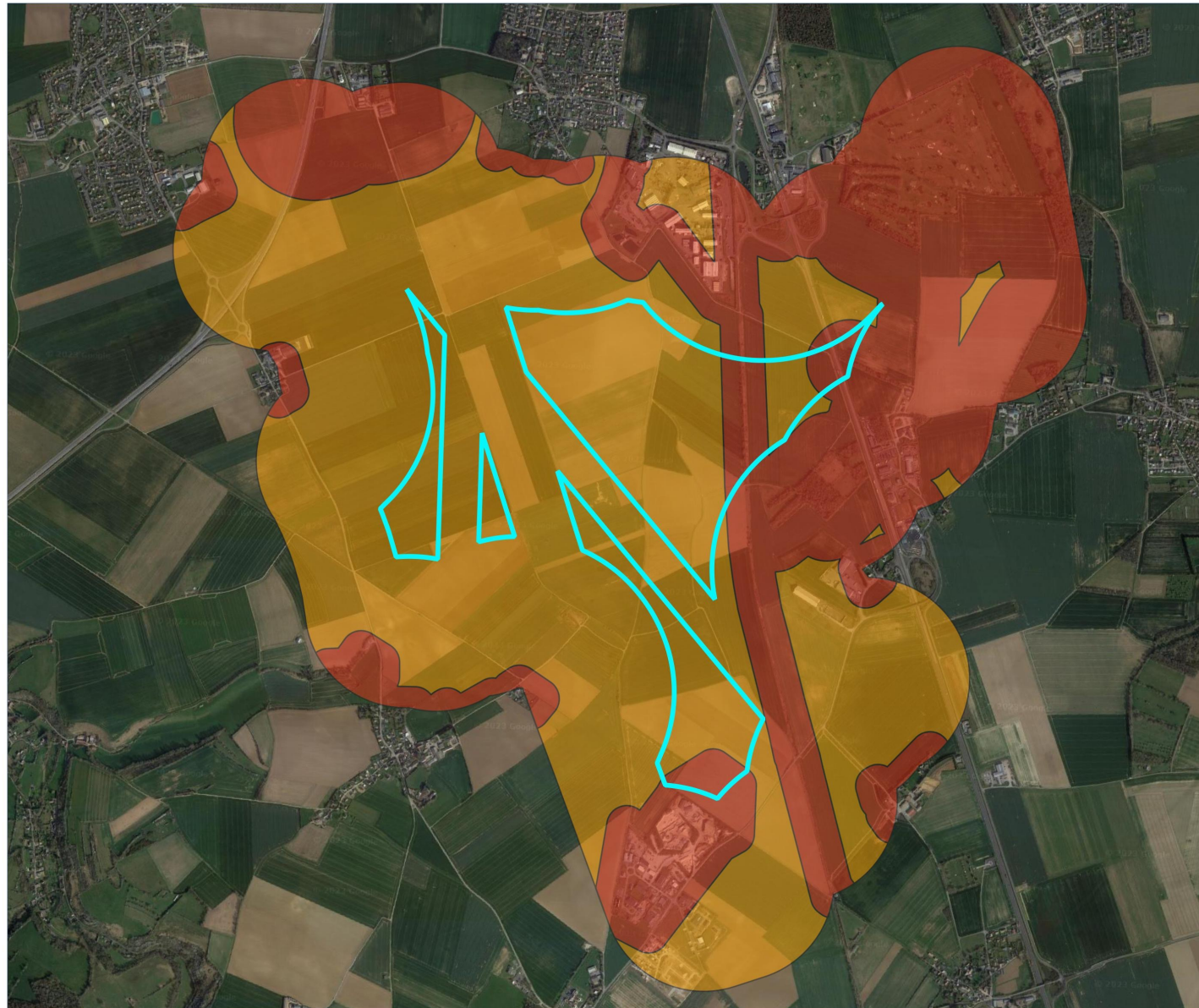
3 étapes nécessaires après les états initiaux :

Etape 1 : Etudier les variantes d'implantation en évitant les zones à enjeux

Etape 2 : Evaluer l'impact des scénarios d'implantation

Etape 3 : Eviter, réduire, compenser cet impact


Synthèse des sensibilités - Chiroptères



NEOEN

Synthèse des
vulnérabilités
Chiroptères

Légende

 Zone d'implantation
potentielle

Niveaux de vulnérabilités

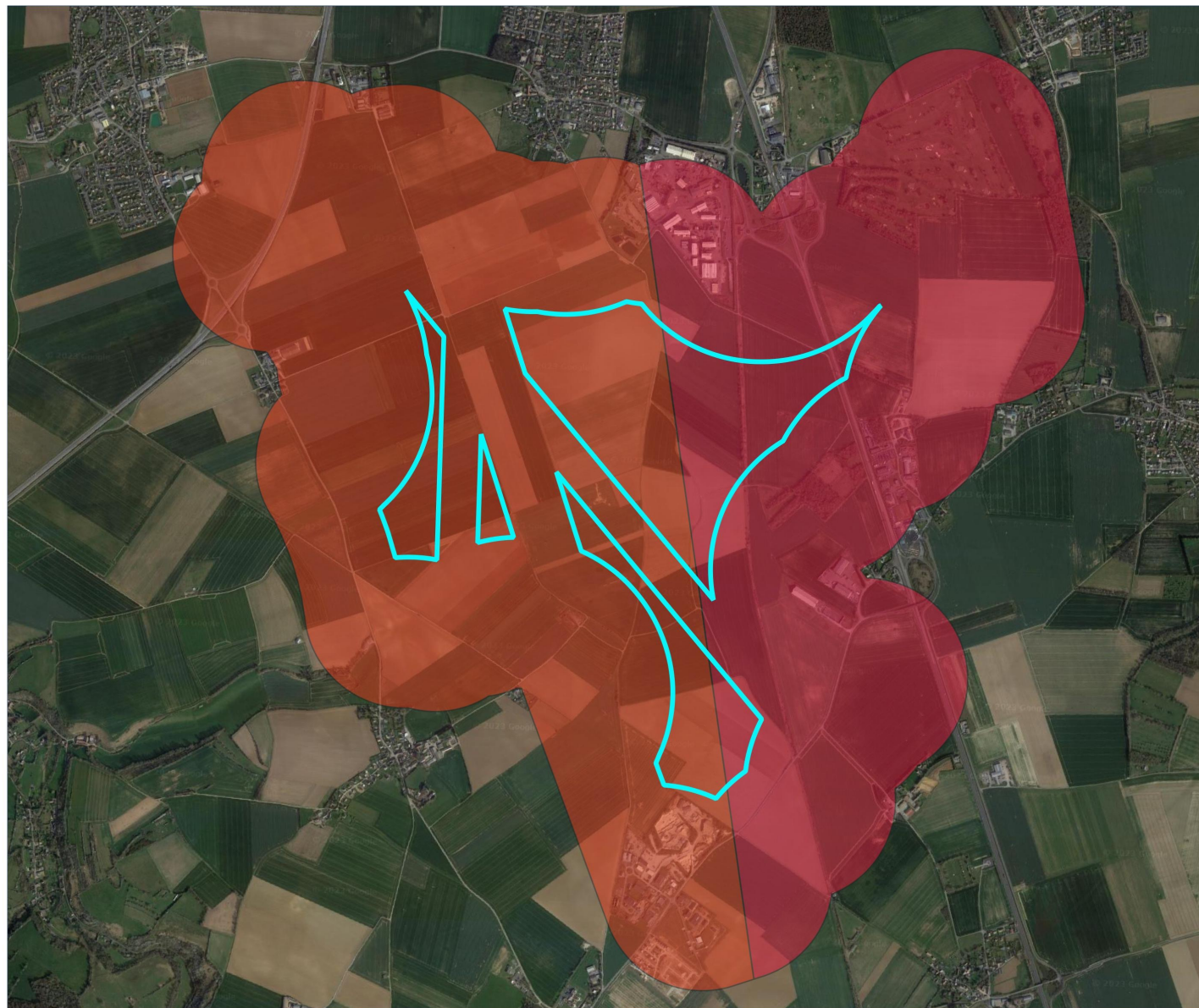
 Fort

 Moyen

0 300 600 m




Synthèse des sensibilités - Avifaune



NEOEN

Synthèse des
vulnérabilités
Avifaune

Légende

 Zone d'implantation
potentielle

Niveaux de vulnérabilités

 Forte

 Très forte

0 300 600 m

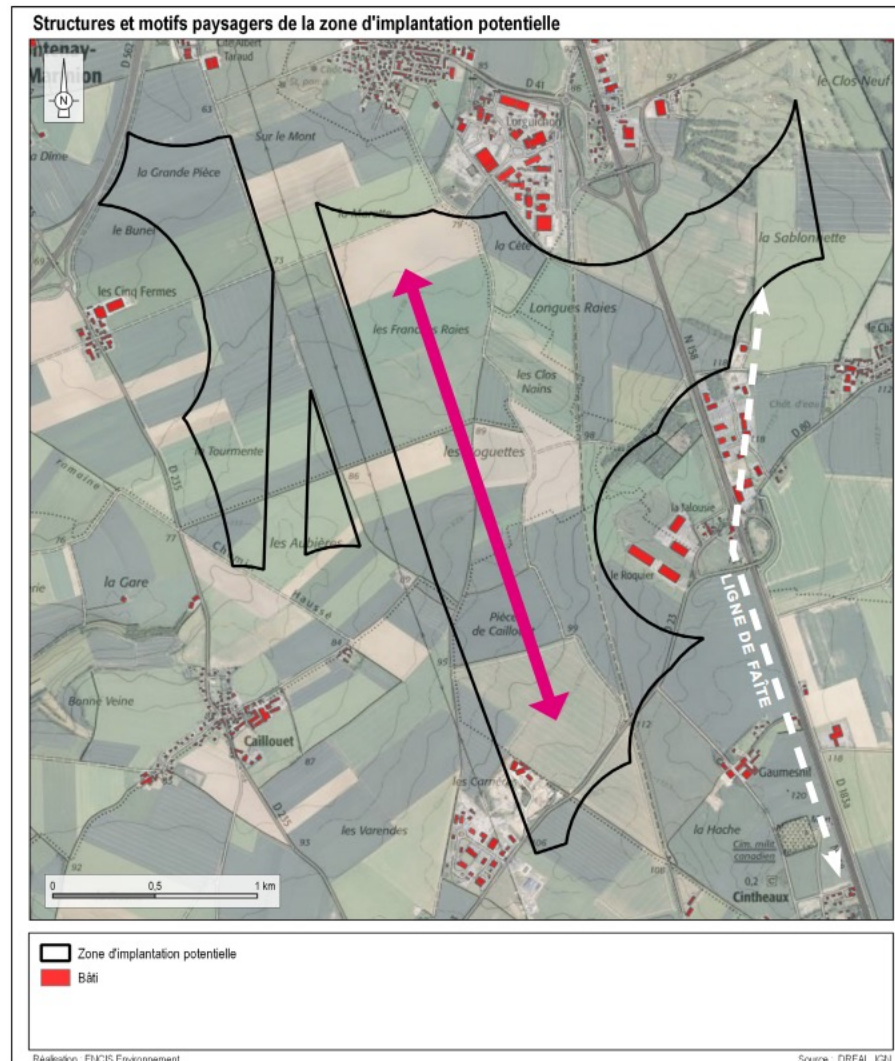


Recommandations - Paysage

Le paysage de grande plaine agricole ouverte est à même d'accueillir un projet éolien : la grande échelle des champs répond aux dimensions imposantes des éoliennes, la verticalité de ces dernières peut créer un dialogue avec l'horizon.

Il est recommandé la mise en **place d'un motif de lignes**, orientées selon un axe nord-nord-ouest / sud-sud-est :

- Cohérence avec la ligne de faîte proche
- Cohérence avec la route N158
- Cohérence avec la ligne haute tension
- Limitation de l'angle visuel depuis Caen (notamment pour les perceptions du château)



Compte-rendu du comité de suivi n°1

Le chapitre consacré aux résultats des études est introduit par un rappel de la zone d'étude et des contraintes réglementaires qui ont permis d'en définir les contours.

Les étapes de développement d'un projet éolien sont également rappelées. Elles permettent de situer dans le calendrier global des étapes la période actuelle correspondant à l'analyse des variantes d'implantation.

En complément des contraintes réglementaires, les principales sensibilités et les recommandations issues des différentes études (biodiversité, paysage et acoustique) sont à nouveau présentées. Celles-ci ont notamment servi au travail de réflexion sur les variantes mené par le porteur de projet.

Cette partie ne génère aucun questionnement de la part des membres du comité de suivi.

3



Présentation des variantes d'implantation

Recommandations pour l'implantation

→ Recommandations et grands principes des bureaux d'études



FAUNE & FLORE

- Eviter le secteur de la voie ferrée ;
- Eviter le secteur est de la zone d'étude ;
- Eviter l'effet barrière vis-à-vis des laridés.



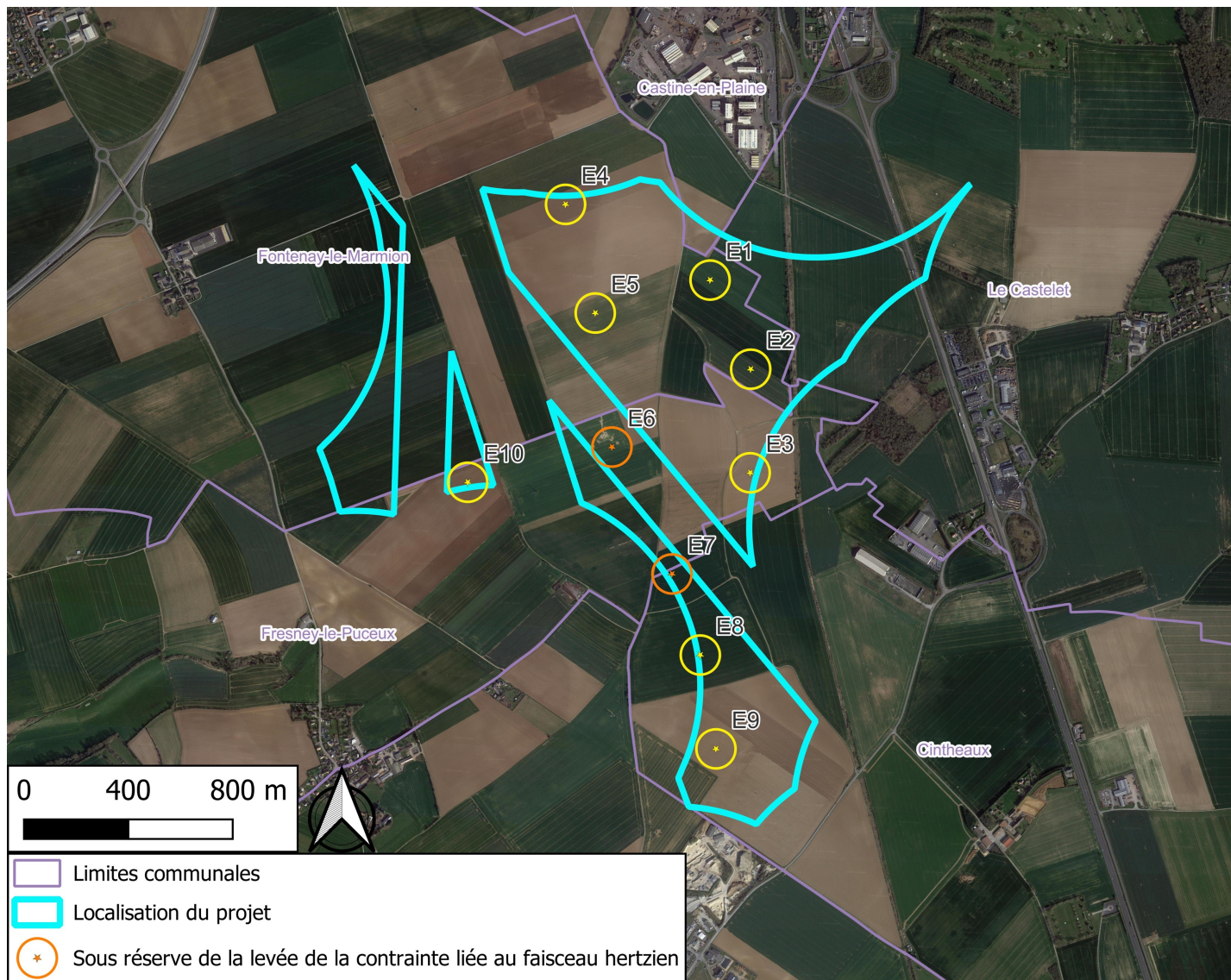
PAYSAGE

- Privilégier une **implantation linéaire orientée nord-ouest/sud-est** pour :
 - Assurer la cohérence avec les éléments structurants environnants (N158, ligne à haute tension) ;
 - Limiter l'angle visuel depuis Caen (notamment depuis le château).

→ OBJECTIF

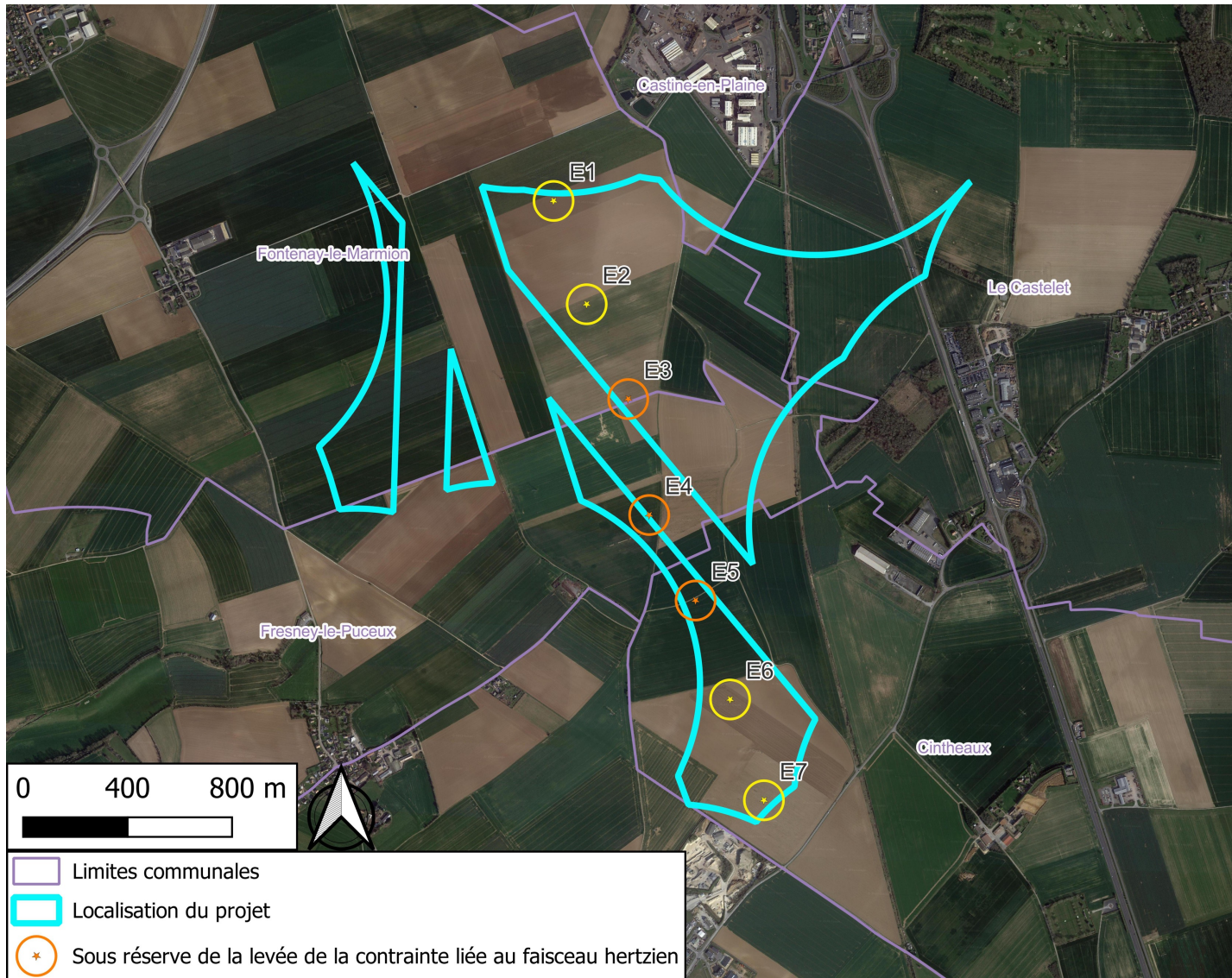
Trouver un équilibre entre une implantation de meilleure production et de moindres impacts

Présentation des variantes d'implantation : Variante 1



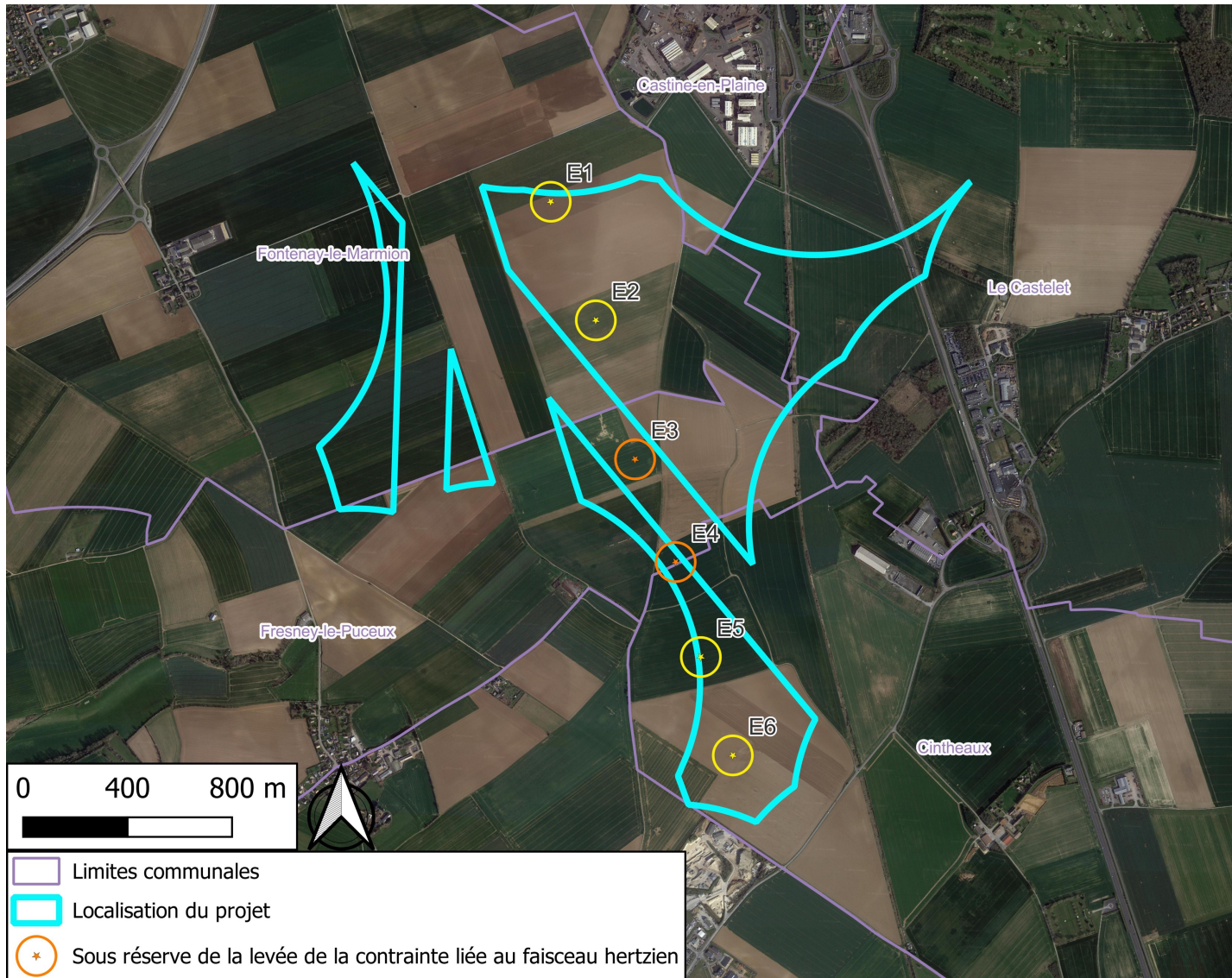
- Les éoliennes **E1**, **E2** et **E3** sont situées dans le couloir de passage des laridés
- Les éoliennes **E1**, **E2** et **E3** sont proches de la voie ferrée, représentant un risque de collision pour les passereaux et les chiroptères
- L'éolienne **E10** ne s'intègre pas avec l'ensemble du parc
- L'éolienne **E10** est proche d'un secteur dense en Bruant proyer et en Alouette des champs, elle se trouve à moins de 300m d'un site de nidification probable de l'Œdicnème criard

Présentation des variantes d'implantation : Variante 2



- Nous évitons les enjeux environnementaux liés à la voie ferrée et au couloir de déplacement des laridés,
- Une ligne est respectée en cohérence avec les recommandations paysagères
- L'éolienne **E7** est proche des enjeux chiroptères recensés au niveau de la carrière de Bretteville-sur-Laize.

Présentation des variantes d'implantation : Variante 3

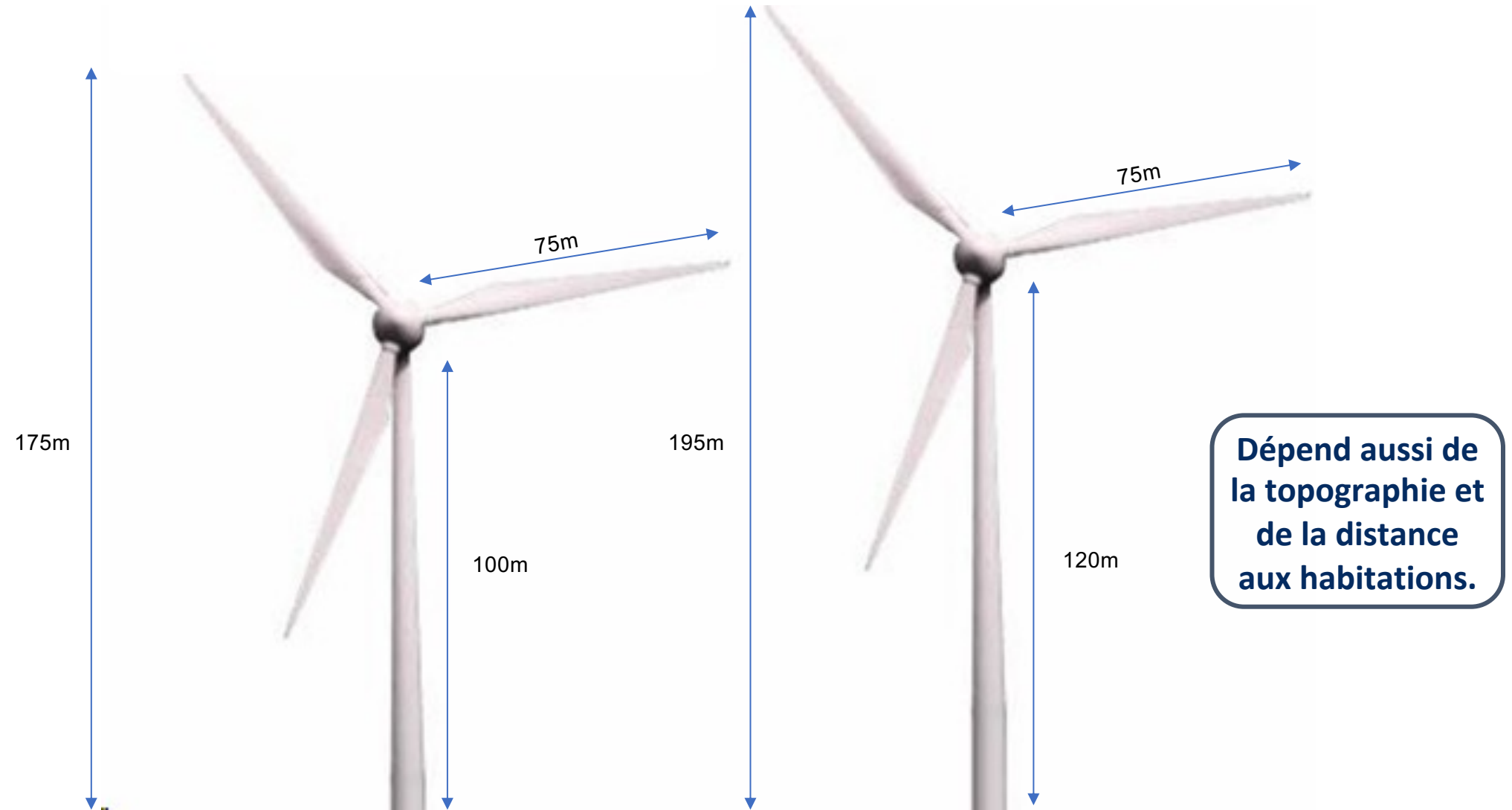


- Nous évitons les enjeux environnementaux liés à la voie ferrée, à la carrière de Bretteville-sur-Laize et au couloir de déplacement des laridés,
- Une ligne est respectée en cohérence avec les recommandations paysagères

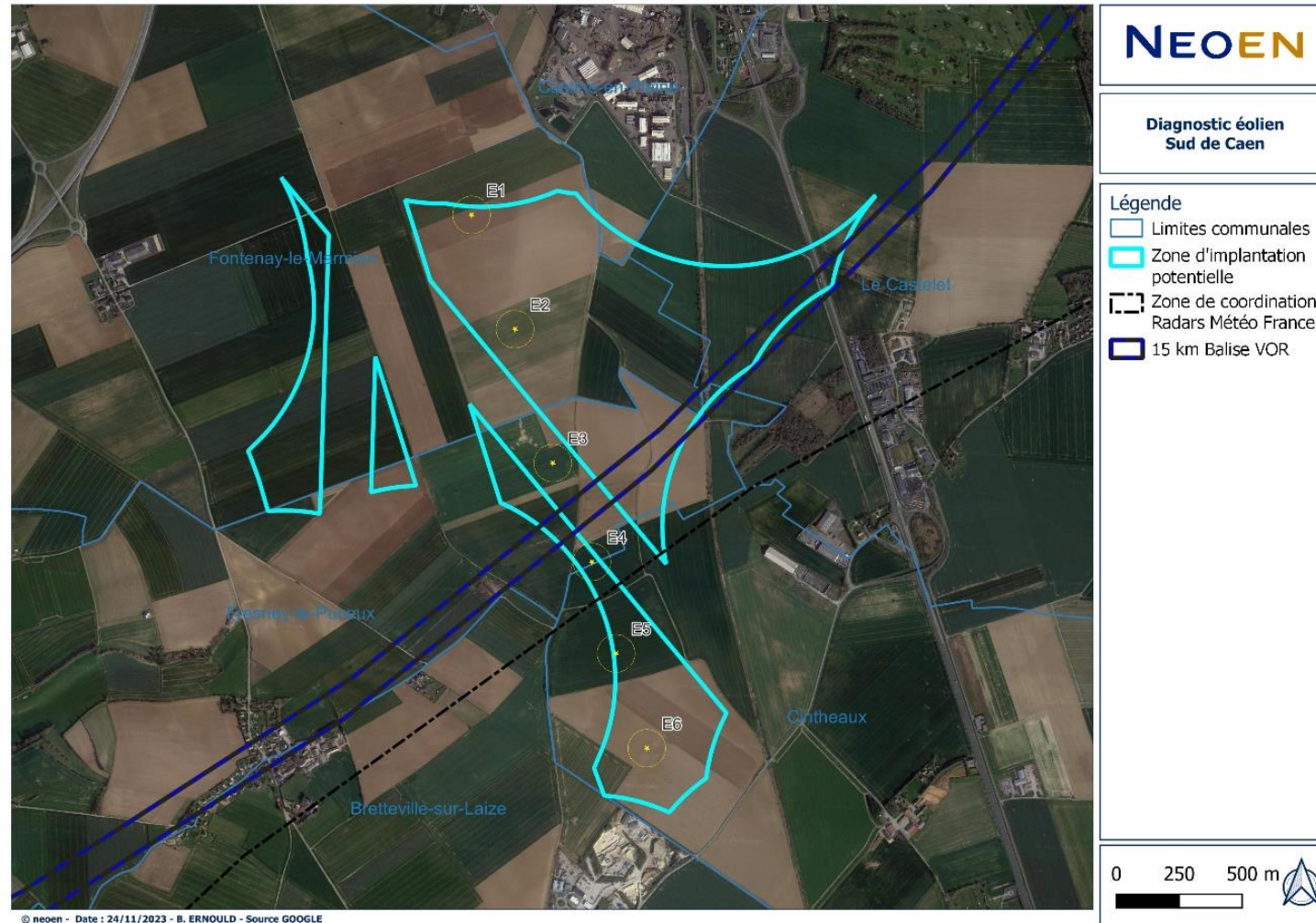
Arbitrage en cours entre 180m et 200m :

- La variante à 200m est préférée par les bureaux d'études :
 - Plus grande garde au sol pour la faune volante ;
 - Bien que plus haute, les éoliennes présenteront de meilleures proportions
- Des discussions sont en cours avec le SNIA (Service National d'Ingénierie Aéroportuaire) pour définir l'altitude limite.

Variation des gabarits et perception



Contraintes DGAC et radar Météo France



- L'ensemble du parc concerné par la procédure aéronautique MOCA intermédiaire (altitude autorisée entre 215m et 339m)

→ Echange en cours avec la SNIA pour déterminer notre impact et le cas échéant les mesures à envisager.

- E1, E2 et E3 à moins de 15km des balises VOR à Caen Carpiquet

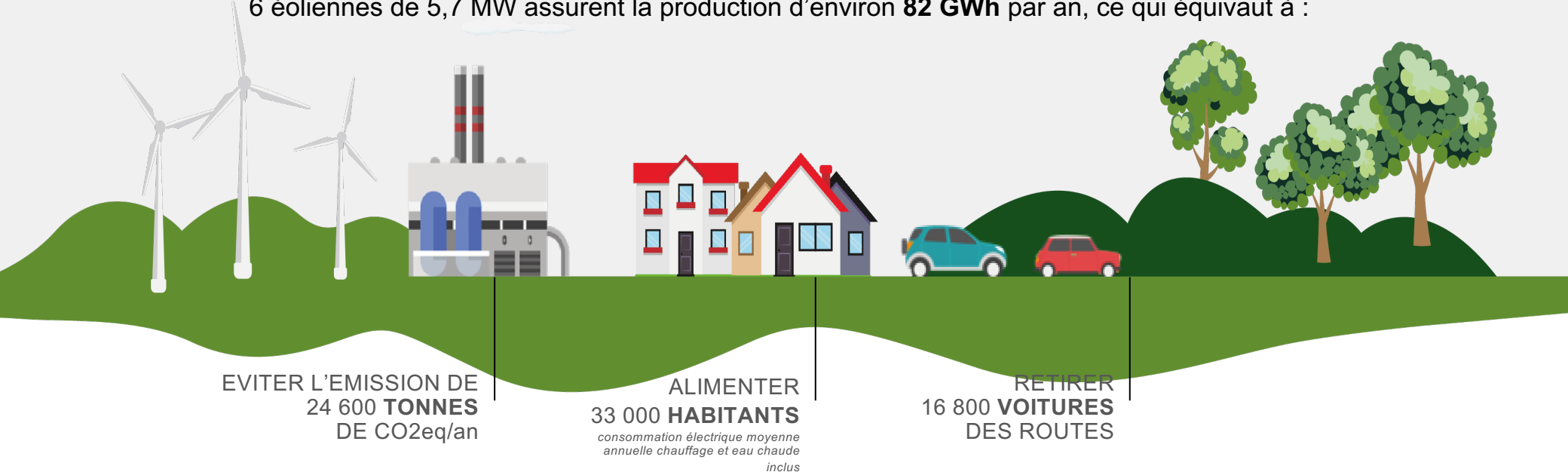
→ Convention de remplacement du VOR conventionnel en VOR Doppler

- E5 et E6 dans le périmètre de coordination du radar météo de Falaise

→ Convention pour la mise en place d'un radar de compensation à obtenir

Bénéfices environnementaux estimés

6 éoliennes de 5,7 MW assurent la production d'environ **82 GWh** par an, ce qui équivaut à :



Le projet participera à la réduction des émissions de CO₂ du territoire et à l'atteinte des objectifs de décarbonation des communautés de communes :

- **50% de l'objectif éolien** de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon
- **25% de l'objectif ENR** de la communauté de communes Cingal-Suisse Normande

Compte-rendu du comité de suivi n°1

La présentation des variantes commence par un bref rappel des recommandations des différents bureaux d'études, plus particulièrement des secteurs à éviter en raison de leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien.

Sur cette base, trois variantes sont présentées. Toutes sont accompagnées d'une liste d'avantages et d'inconvénients permettant d'aboutir à l'objectif final recherché : une variante de meilleure production et de moindre impact. La variante n°3 propose une alternative avec une implantation identique mais des hauteurs de machine différentes (180 m ou 200 m). Pour illustrer cet écart, une comparaison est proposée mettant en scène cette différence à travers deux éoliennes juxtaposées qui présentent un rapport d'échelle équivalent.

Les contraintes liées à l'aviation civile et au radar Météo France sont ensuite présentées. Il s'agit de contraintes supplémentaires pour lequel le porteur de projet est en discussion avec les instances concernées.

Enfin, une estimation de la contribution de la variante n°3 (6 éoliennes) aux objectifs de production EnR des territoires concernés est présentée. Cette projection permet notamment d'illustrer comment le parc éolien peut répondre aux objectifs de production d'électricité que ce sont fixés les deux communautés de communes de Vallées de l'Orne et de l'Odon et de Cingal-Suisse Normande.

Dans la configuration de la variante n°3 à six éoliennes, chaque commune concernée par la zone d'étude aurait deux éoliennes.

Compte-rendu du comité de suivi n°1

Echanges avec les membres du comité de suivi suite à la présentation du porteur de projet

Q? Quelle est la hauteur des éoliennes du parc de Garcelles Secqueville ?

→ Les éoliennes sont de 120 m bout de pale sur le parc éolien de Garcelles Secqueville.

Q? Quelles sont les distances retenues d'éloignement aux habitations ?

→ Conformément à l'engagement pris par Neoen suite aux échanges avec la mairie de Fresney-le-Puceux, chaque éolienne est située à minima à 750 m des habitations.

Q? Comment cela a-t-il été calculé ?

→ Il s'agit de tampons (cercles) réalisés autour de chaque habitation.

Q? Concernant l'éolienne E6 de la variante 3, il y a un doute sur l'échelle. Il existe un logement qui pourrait être habité un jour.

→ Il n'y a pas d'habitation aujourd'hui recensée sur le secteur proche de la carrière.

Q? On ne voit jamais Rocquancourt en entier dans les présentations projetées.

→ La zone d'étude est située sur un vaste périmètre qui englobe cinq communes. Les cartes présentées sont volontairement axées sur la zone d'étude afin d'avoir une échelle qui rende la zone visible avec un niveau de détail suffisant pour se repérer. Toutefois, il est possible, pour les prochaines présentations, d'envisager deux échelles de présentation (rapprochée et éloignée). Rocquancourt sera alors visible sur les cartes.

Compte-rendu du comité de suivi n°1

Q? Cet éloignement semble insuffisant au regard de la future zone artisanale qui va voir le jour et qui va intégrer le PLU. Des artisans pourraient être amenés à habiter au-dessus de leur entreprise. Il y a donc une forte probabilité qu'il y ait de l'habitat un jour. Il faut anticiper cette évolution et compter 750 m à partir de cette donnée.

- Les zones auxquelles fait référence la mairie de Bretteville sont classées en zones urbanisées ou à urbaniser à vocation principale d'activités économiques ou en secteur destiné à l'accueil de petits commerces, services, équipements d'intérêt collectif.
- Pour toutes ces zones, il est indiqué que "Les nouvelles constructions d'habitation sont uniquement autorisées pour les personnes dont la présence permanente est nécessaire pour assurer la gestion, la surveillance et l'entretien des établissements autorisés et sous réserve que le logement soit intégré dans le projet de bâtiment d'activités ou d'équipements ».
- Pour le dépôt du dossier en préfecture, ce sont les zones urbaines ou à urbaniser à vocation d'habitat qui sont prises en compte pour se prémunir de l'apparition d'habitation pouvant porter préjudice à l'implantation en étant à moins de 500m du parc.

Q? Personne n'acceptera une distance de 500 m avec des éoliennes de 200 m.

Q? La question de la distance va être un point crucial lors des échanges. Respectez votre engagement, conservez un éloignement avec la zone artisanale de 750 m.

Q? Il n'y a actuellement pas d'éoliennes dans le Calvados qui soit à 500 m d'une habitation. Et pourtant ce sont des plus petites éoliennes.

Q? A Fresney-le-Puceux, nous avons demandé un éloignement de 1 km par rapport aux habitations. Le résultat montre un engagement à 750 m. Il y a des efforts à faire sur les distances. Nous sommes favorables sur le principe mais avec des limites.

Compte-rendu du comité de suivi n°1

Complément d'information après vérification : *Plusieurs parcs éoliens présentent des éoliennes situées à environ 500 m des habitations dans le Calvados. Il s'agit notamment des parcs éoliens de Familly, Bricqueville, Audrieu, Sallen, Courvaudon et Rully.*

- Avec un engagement d'éloignement de 1 km aux habitations, la zone d'étude est rendue quasiment inexistante. Il serait impossible de pouvoir y faire un projet de parc éolien.
- L'éolien est une technologie en perpétuelle évolution. La situation actuelle montre que les fabricants s'orientent vers des machines plus grandes. Les éoliennes de plus petite taille ne seront bientôt plus proposées par les fabricants. La seule exception pourrait être le réemploi de machines issues de parcs démantelés.
- La question de la hauteur des éoliennes est toujours en débat. La discussion reste ouverte, en lien également avec les préconisations des bureaux d'études.

Q? Sur la question des tailles, des fabricants français se positionnent sur le marché pour construire des éoliennes de plus petite taille.

- Il s'agit en effet de l'entreprise française POMA. Néanmoins, ce projet de construction est toujours au stade de l'hypothèse et n'est pas confirmé à ce jour.

Q? Pourriez-vous produire des courbes sur la différence de bruit entre des éoliennes de grande taille et des plus petites ? (comparaison équivalente en termes de technologie)

- Une intuition laisse à penser qu'une éolienne plus grande génère davantage de bruit. En réalité, la technologie très évolutive et la recherche et développement permettent, à travers plusieurs procédés, de réduire grandement les nuisances sonores grâce notamment au profilage des pâles on encore à la pose de peignes.

Compte-rendu du comité de suivi n°1

→ Les résultats de ces interventions montrent une réduction du bruit, malgré la hauteur des machines. Nous prenons toutefois acte de cette demande. De l'information sera proposée sur ce point pour le prochain comité.

Q? On parle de grignotage de terres agricoles, on nous empêche de faire des habitations et là on observe des éoliennes qui vont être en plein champs. Comment est-ce que vous comptez y accéder ?

- L'accès aux éoliennes représente un coût financier pour le porteur de projet. Celui-ci va donc chercher dans un premier temps à utiliser les chemins existants.
- En cas de nécessité, un chemin d'accès spécifique est créé. L'ensemble de ces données techniques sont précisées et étudiées et constituent un volet de l'étude d'impacts. Elles sont accessibles dès que le dossier est déposé en préfecture. Par ailleurs, ces éléments qui sont liés au projet sont également soumis à une obligation de compensation.

Q? Qu'est-ce qu'un VOR ?

- VOR, pour VHF Omnidirectional Range, est un système de positionnement radioélectrique utilisé en navigation aérienne. Ce système est rarement utilisé car les avions utilisent maintenant le système GPS. De nombreux VOR sont donc en cours de démantèlement. Toutefois par mesure de sécurité un réseau minimal a été défini dans le cas où le système GPS serait défaillant, le VOR de Caen-Carpique en fait parti.
- Les procédures de vol ne sont pas habituellement étudiées dans le cas d'un développement classique. Toutefois, dans ce cas précis, la présence de l'aéroport de Caen-Carpique engendre des discussions par rapport à la compatibilité entre le parc éolien et ces procédures.

Compte-rendu du comité de suivi n°1

Q? Vous dites que des pourparlers sont en cours pour un radar de compensation. Entre qui et qui ont lieu ces négociations?

- Il s'agit d'un radar de compensation météo. Celui-ci représente un coût financier pour le porteur de projet. A ce titre, le développeur peut décider de s'associer avec d'autres développeurs pour co-financer le radar. Neoen dispose déjà d'une expérience similaire en région Grand Est. C'est dans ce cadre qu'on a actuellement des discussions entre le(s) développeur(s) et Météo France.
- La loi d'accélération propose un cadre pour ce type de négociation. Les décrets qui y sont associés sont en cours de publication.

Q? Pourquoi continuez-vous à vous acharner sur un secteur qui comporte autant de contraintes (aéronautique, urbanisation...)? Des contraintes qui imposent même d'aller chercher des financements. Si le secteur n'est pas bon, allez voir ailleurs.

- Les contraintes sont une réalité qui s'applique à chaque projet éolien. Par définition, un parc éolien est une installation de grande échelle qui a des impacts sur les territoires d'accueil. Comme le démontrent les cartes de la DREAL publiées fin 2022, l'éolien est assujéti à de nombreux enjeux sur les territoires.
- Neoen, pour développer son projet, réalise des études. Celles-ci renseignent sur des données factuelles et mettent en évidence les contraintes qui s'appliquent au secteur d'accueil. Ces contraintes sont classiques dans le cadre du développement d'un parc éolien.

Compte-rendu du comité de suivi n°1

Q? On a le sentiment d'avoir été mis au pied du mur avec la sécurisation du foncier et la signature des baux.

→ Le développement d'un parc éolien s'effectue sur un temps long, pouvant s'étendre entre 5 et 8 ans. Un ensemble d'étapes se succèdent pour parvenir au dépôt du dossier en préfecture. Une fois la zone d'étude définie sur la base des contraintes réglementaires, le porteur de projet procède à la sécurisation du foncier. En effet, sans cette étape, le développeur n'est pas en capacité de pouvoir lancer les études. La sécurisation foncière est donc une étape qui intervient tôt puisqu'elle conditionne la suite du développement.

Q? A Bretteville-sur-Laize nous avons déjà l'entreprise GDE qui participe à la valorisation des déchets. On va aussi prochainement voter des budgets pour refaire des routes. Ce sont des infrastructures utiles. Malgré tout, ces installations comportent quelques contraintes pour la commune. Etant donné qu'il s'agit d'un site propice nous avons travaillé à aider cette entreprise à s'implanter. Plus au sud, nous avons aussi la carrière des Aucrais. A ce titre, notre territoire participe déjà à l'intérêt général. Il arrive un moment où l'effort est à distribuer ailleurs.

→ Comme évoqué précédemment, il est compliqué de trouver des zones favorables qui permettent d'atteindre les objectifs que se sont fixés les communautés de communes pour répondre aux enjeux nationaux. Bien qu'elle présente des contraintes, cette zone d'étude n'est pas considérée comme rédhibitoire. A ce titre, elle est susceptible d'accueillir un parc éolien. Il n'est pas toujours possible d'aller ailleurs car les secteurs compatibles avec l'éolien sont réduits.

Compte-rendu du comité de suivi n°1

Q? Vous dites que 50% des objectifs de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon sont atteints avec deux éoliennes, alors que celle-ci envisage une dizaine d'éoliennes pour remplir ses objectifs ?

→ La communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, dont l'objectif est de produire 55MWh/an avec 10 à 11 éoliennes, a pris pour hypothèse des éoliennes de 2,5 MW. Dans le cas qui est présenté avec la variante n°3 à 6 éoliennes, la puissance envisagée par éolienne est de 5,7 MW, ce qui permet d'atteindre 50% de l'objectif avec 2 éoliennes plutôt que 5 ou 6.

Q? A quoi correspond l'écart entre les 50% pour la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon et les 25% pour Cingal-Suisse Normande ?

→ Il ne s'agit pas des mêmes objectifs. Pour la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, les objectifs affichés font référence à l'éolien uniquement. Pour la communauté de communes Cingal-Suisse Normande il s'agit de toutes les énergies renouvelables confondues.

Q? Si vous basez vos prévisions sur des éoliennes à 180 m au lieu de 200 m, cela réduit à combien les objectifs ?

→ Ces résultats n'ont pas été calculés pour cette présentation. Toutefois, ceux-ci pourront être réalisés et communiqués pour le prochain comité de suivi.

Compte-rendu du comité de suivi n°1

Q? Le retrait de la zone est c'est subjectif ! On fait dire ce qu'on veut à la faune. On ne connaît pas les critères choisis et retenus pour les études.

- Des résultats plus détaillés ayant été présentés lors des conseils municipaux entre septembre et novembre, il s'agit de montrer en priorité les éléments qui sont déterminants pour la suite, à savoir le travail sur les variantes d'implantation. Néanmoins, ces études seront disponibles dans leur intégralité lors du dépôt du dossier et seront donc consultables.
- L'ensemble des études sont réalisées par des bureaux d'études indépendants en suivant une méthodologie stricte qui est chaque fois détaillée. Par ailleurs, ces études sont vérifiées et contrôlées par les services de la DREAL qui portent une attention particulière à leur contenu. Pour exemple, Neoen a récemment été contraint d'abandonner un projet de parc éolien en raison des sensibilités trop élevées pour l'avifaune.

Q? C'est la première fois que l'on entend parler de hauteurs et de puissance des éoliennes.

- Ces données ne pouvaient pas être connues avant le résultat des études. Celles-ci ayant été finalisées à l'été, elles ont permis le travail sur les variantes d'implantation qui rendent plus concret le projet envisagé.

En complément de cette question, des interrogations sont exprimées sur des implantations qui ont été communiqués du temps de l'ancien chef de projet. Sur ce point, Neoen rappelle qu'il s'agit d'une erreur de leur part et que celles-ci n'ont aucune valeur puisqu'elles ont été présentées avant le résultat des études qui conditionne l'implantation. Il n'était donc pas raisonnable de faire des hypothèses en amont de ces données.

4



Partage de la valeur

Modalités de partage de la valeur

→ Rappel de la fiscalité

L'implantation d'un parc éolien génère des retombées fiscales* réparties de la manière suivante :

- **Taxe Foncière (TF)**
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (**IFER**) (20% pour la commune, 50% pour l'EPCI et 30% pour le département)
- Contribution Economique Territoriale (**CET**) décomposée en :
- Une Cotisation Foncière des Entreprises (**CFE**)
- Une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (**CVAE**)

* Loi des finances 2019

→ Le partage de la valeur, qu'est-ce que c'est ?

La loi AER définit le partage de la valeur à destination des collectivités selon 2 axes :

- Financement de projets : X k€/MW afin de financer 85% du montant total d'un projet en faveur de la transition énergétique, de la biodiversité, contre la précarité énergétique,... ou 15% de projets en faveur de la biodiversité
- Ouverture du capital (sur demande de la collectivité)

Pas de mention de partage de la valeur à destination directe des riverains dans la loi

Recueil des avis

Compte-rendu du comité de suivi n°1

Le chapitre consacré au partage de la valeur est introduit par un rappel de la fiscalité réglementaire qui accompagne un projet de parc éolien.

Le recueil des avis qui clôture cette slide donne lieu à plusieurs interventions.

Echanges avec les membres du comité de suivi suite à la présentation du porteur de projet

Q? Tous ceux qui ont les désagréments ont le moins de retombées. Il faut changer les taux !

- La répartition de l'IFER est décidée par la loi finances. Il existe la possibilité de modifier cette loi. Bien que cela ne soit pas impossible, cette voie n'est pas la plus facile.
- Dans une autre mesure, il est possible que les communautés de communes décident de répartir différemment les retombées pour le bloc communal. Là encore, changer une règle de répartition fiscale nécessite une négociation interne qui n'est pas à la main du développeur, mais des élus. Plusieurs voies existent pour y parvenir, cela relève de la responsabilité des élus.

Q? Ce qui compte pour la suite c'est de savoir qui touche quoi. Sans parler que des communes, il ne faut pas oublier les habitants aussi, qui sont en première ligne des nuisances.

- Ce comité de suivi a notamment pour objectif d'aboutir à un accord sur ce sujet. De même, les rencontres avec les habitants en comité consultatif éolien permettront d'avancer sur ce sujet. Ce qui est sûr c'est que participation au capital et opposition au projet ne sont pas compatibles.

Compte-rendu du comité de suivi n°1

Q? A Cintheaux, cela a été évoqué, on a dit qu'on ne participerait pas au capital. On ne va pas monter des dossiers chronophages qui in fine ne servent pas les riverains.

→ L'objectif de la mise en commun des contraintes à travers ce comité de suivi et le comité consultatif est de pouvoir apporter une réponse adaptée aux besoins et aux attentes. Il s'agit de trouver une solution commune pour l'ensemble du territoire, en trouvant l'outil adéquat.

Q? Dans votre présentation il manque les propositions de Neoen sur le sujet du partage de la valeur. Qu'est-ce que la société peut réellement mettre en œuvre au bénéfice des communes ?

→ Le partage de la valeur est un sujet qui se discute sur le temps long. L'intérêt du recul du dépôt permet de dégager ce temps nécessaire aux échanges.

→ La démarche proposée par Neoen est celle d'ouvrir le débat en récoltant les attentes de chaque commune puis d'y répondre par des solutions concrètes. Le choix qui est fait est de trouver des solutions avec les élus et habitants en se mettant à l'écoute des besoins.

Q? Est-ce qu'on ne peut pas fonctionner à l'inverse : Neoen vient avec toutes les possibilités et on étudie ce qui est préférable. Ou bien, Neoen fait part de cette liste avant le prochain comité ?

Q? On attend de la part de Neoen des propositions. La valeur à partager on ne la connaît pas, c'est la première fois qu'on a un projet plus concret qui nous est présenté. Il y a des développeurs qui sont plus transparents.

Q? C'est intéressant d'avoir les propositions de la part du développeur, cela montre de quelle base on part.

→ L'état d'esprit de Neoen est de pouvoir discuter du projet dans son ensemble et pas de proposer des solutions toutes faites qui ne seraient pas adaptées au territoire.

Compte-rendu du comité de suivi n°1

- L'intérêt de la présence des VP Transition des deux communautés de communes va également en ce sens. En étant initiés au sujet de la transition énergétique, les VP peuvent être force de proposition.
- Il existe un panel de solutions possibles. Neoen a déjà eu de nombreuses occasions de mise en œuvre de ces solutions de partage de la valeur avec des communes et EPCI dans le cadre de ses projets.
- Neoen présentera des exemples lors du prochain comité de suivi des élus.

Q? Envoyez-nous vos hypothèses : qu'est-ce qu'il y a pour la commune d'accueil, pour les communes riveraines et pour les riverains ? Plus largement, nous souhaitons avoir plus de précisions sur la façon de travailler de Neoen sur ce sujet.

- Sur l'ensemble de ses parcs, Neoen propose des conventions d'accompagnement des communes sous la forme de financements pour des projets en faveur la rénovation énergétique, de la mise en valeur du patrimoine, etc...
- Dans le cas d'un projet situé dans l'Aisne, le maire a décidé de prendre l'intégralité des retombées afin de les redistribuer à ses administrés.
- Plusieurs autres possibilités sont à l'étude par Neoen à l'image d'une distribution de chèque énergie, la mise en place d'un financement participatif (crowdfunding)...
- Neoen présentera des exemples lors du prochain comité de suivi des élus.

5



Comité consultatif éolien

Objectif et rôle du comité consultatif éolien

CALENDRIER

- Prochain comité consultatif éolien ?
- Fréquence à définir en fonction des besoins et étapes clés du projet

OBJECTIF DU COMITÉ CONSULTATIF ?

- Informer les riverains de l'avancée du projet ;
- Co-construire la charte d'engagements.

LE RÔLE DU COMITÉ CONSULTATIF

- Suivre le développement du projet ;
- Recenser les attentes et besoins des riverains ;
- Faire des propositions sur la définition du projet ;
- Définir des engagements en réponse aux demandes du territoire.

Ordre du jour du comité consultatif éolien

① Rappel du contexte

Une synthèse sera réalisée et mise à disposition.

② Présentation du plan de concertation

③ Synthèse des résultats des études

+ Temps d'échange

④ Présentation des variantes d'implantations

+ Temps participatif

→ Définition des avantages et inconvénients de chaque variante

Compte-rendu du comité de suivi n°1

Le plan de concertation présenté en début de présentation met en évidence les deux grandes instances de dialogue (comité de suivi et comité consultatif éolien) qui vont s'alterner jusqu'au dépôt du dossier. Le premier étant destiné aux élus et communautés de communes quand le second est adressé aux riverains et associatifs de la zone d'étude. L'articulation entre ces deux instances servira à la fois de faire le bilan des échanges ayant eu lieu dans une instance et de pouvoir préparer la suivante.

Le comité consultatif éolien, qui doit se tenir dans les prochaines semaines, est présenté aux membres du comité de suivi. Ses rôles et objectifs sont indiqués, de même que l'ordre du jour envisagé. La composition du comité est soumise à la discussion.

Echanges avec les membres du comité de suivi suite à la présentation du porteur de projet

Q? Sur Bretteville-sur-Laize, nous avons indiqué lors du conseil municipal qu'il n'y a pas eu de distribution dans le centre.

→ Ce retour a bien été entendu par Neoen et l'Agence Tact qui constatent avec regrets que la distribution, bien que certifiée par La Poste, n'est pas complète et donc pas satisfaisante.

Compte-rendu du comité de suivi n°1

Q? Est-ce que ce comité consultatif sera ouvert aux propriétaires/exploitants ?

→ Non.

Q? Qu'est-ce que vous faites si les propriétaires/exploitants veulent se rétracter ?

→ Les propriétaires/exploitants qui ont signé une promesse de bail ont les coordonnées du porteur de projet. Ceux-ci peuvent donc échanger directement avec Neoen.

Q? On ne connaît pas la liste des propriétaires qui ont signé ces engagements.

- Il s'agit de contrats de droit privé. Néanmoins, si les propriétaires/exploitants veulent dire qu'ils ont signé ils le peuvent.
- La liste des propriétaires/exploitants réellement concernés ne sera connue qu'au moment du dépôt étant donné que l'implantation n'est pas encore définitive.
- Neoen attire l'attention sur une vigilance dans le cadre d'un contexte difficile comme c'est le cas pour ce projet : attention à ne pas désigner des personnes comme cibles et ainsi mettre en difficulté ces individus vis-à-vis de leurs voisins notamment.

Compte-rendu du comité de suivi n°1

Suite des échanges

Pour conclure, il est convenu que l'Agence Tact revienne vers les élus des cinq communes afin que ceux-ci communiquent une liste de 3 à 4 riverains par commune, intéressés pour participer au comité consultatif et qui accepteraient de s'y engager pour plusieurs réunions. La sollicitation des élus sur ce point devra permettre de définir une liste comprenant les riverains et acteurs associatifs pertinents.

Fin de la réunion. Neoen remercie l'ensemble des participants pour leur disponibilité.

NEOEN

Merci de votre attention

